

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, MISSAULT Marie-Pierre, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, BOISSAVIT Valérie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, WHYTE Muriel, BAILLET Nathalie, BUFFARD Gilbert, NEVERS Juliette.

ABSENTS : RIEU Quentin (procuration GOURAUD Sylvie)

SECRETAIRE : BAILLET Nathalie

.....

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2022 :

Le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » et 1 abstention, approuve le compte rendu de la séance du 20 décembre 2022

2. Mise en sommeil du budget annexe « Caisse des écoles » :

Madame le Maire donne les explications suivantes :

Aujourd'hui, et depuis quelques années, le budget annexe « Caisse des Écoles » n'est plus utilisé pour les opérations liées au fonctionnement de l'école.

Il ne sert plus que pour les dépenses et les recettes liées au restaurant scolaire, ce qui n'est pas cohérent avec sa fonction d'origine.

Après en avoir discuté avec la Trésorerie, il apparaît logique de dissoudre ce budget annexe et de transférer toutes ses écritures sur le budget principal.

Cependant, la dissolution ne pourra se faire que si le budget « Caisse des Écoles » est inactif pendant 3 ans (*article L.212-10 alinéa 3 du Code de l'Éducation*).

Pour des raisons de concordance fonctionnelle et de simplification administrative, il est proposé de mettre en sommeil le budget annexe « Caisse des Écoles » et de transférer ses activités sur le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette mise en sommeil peut être annulée à tout moment si nécessaire.

Le transfert des activités du budget « Caisse des Écoles » vers le budget principal, implique de budgéter sur celui-ci pour 2023, les recettes et les dépenses qui passaient sur le budget annexe.

Une comptabilité analytique sera appliquée ce qui permettra de continuer à dissocier les dépenses et les recettes liées au restaurant scolaire.

Si le Conseil Municipal décide de mettre en sommeil le budget « Caisse des Écoles » au 1^{er} janvier 2023, il faudra voter le compte administratif de celui-ci et il n'y aura pas de renouvellement de budget.

Si aucune écriture n'est passée sur ce budget pendant 3 ans, le Conseil Municipal pourra voter sa dissolution au 1^{er} janvier 2026 et reporter le résultat positif sur le budget principal de 2026, à savoir environ 8 700 € (montant à confirmer lors du vote du compte administratif du budget annexe).

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » décide de mettre le budget de la caisse des écoles en sommeil à compter du 1^{er} janvier 2023.

3. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2021 :

Bien que St Pardoux ne dépende pas directement de la Régie de l'eau rattachée à la CCPN, ce service nous a demandé de présenter au Conseil Municipal, pour information, son rapport sur le prix et la qualité du service public en 2021 qui a été adopté par le Conseil Communautaire le 8 décembre dernier.

4. Aménagement du stade municipal : Choix du maître d'œuvre :

Une consultation de maîtres d'œuvre pour une mission complète sur la base de l'estimation (400 000 euros HT.) a été faite.

LARBRE INGENIERIE (Limoges) demande un taux de rémunération de 7%.

EP INGENIERIE (Terrasson) est à 6,5%.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à EP Ingénierie pour un taux de rémunération de 6,5 %.

Un groupe de travail restreint sera formé.

5. Demande de subvention exceptionnelle pour un séjour scolaire :

Madame le Maire rappelle le courrier de Justine Blanchard indiquant qu'une classe découverte aura lieu dans le Puy de Dôme pour les CM1 et CM2 en juillet prochain. 14 enfants de St Pardoux sont concernés.

Le Conseil Municipal décide de voir avec les autres communes ce qu'ils font ainsi que l'Amicale Laïque avant de prendre une décision.

6. Convention d'adhésion à la SPA pour 2023 :

Les tarifs ont été demandés à Périgueux. Ils sont plus chers 0,95 € / hab au lieu de 0,90 € pour Bergerac et pour des services moindres.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » décide de rester à la SPA de Bergerac pour un coût de 1070,10 euros pour 2023 (0,90 € x 1189 hab)

7. Révision du contrat et des tarifs de la Salle Polyvalente

Madame le Maire rappelle que les documents « projets » de contrat et de tarifs de location pour la salle polyvalente ont été envoyés à chacun des élus et demande leurs observations.

Le Conseil Municipal par 14 voix « Pour » et une abstention décide d'adopter les documents et tarifs comme modifiés au cours de la séance et qui sont joints en annexe.

8. Questions diverses :

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- **Nouveau bureau Anciens Combattants :**

Président : Pierre MASSACRE

Trésorier : Jean-Pierre CALLOCH

Vice-Président et secrétaire : Roger ROSELLO

- **Nouveau bureau Club des Blés d'Or (3^{ème} Age) :**

Présidente : Eliane HERICHET

Vice-Présidente : Odette COMBEAU

Trésorière : Ginette BREJASSOU

Trésorière-Adjointe : Gisèle BONNET

Secrétaire : Janine FORGENEUF